



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
29 mars 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

14-23 juin 2005, New York

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Prolongations des programmes de pays

Note de la Directrice exécutive

Résumé

La présente note contient des renseignements sur les points suivants : a) la première prolongation d'un an du programme spécial d'assistance au Myanmar; b) la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Timor-Leste.

Conformément aux procédures établies, la Directrice exécutive approuve la première prolongation d'un an des programmes de pays, les demandes pour une deuxième prolongation de un ou deux ans devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de la première prolongation d'un an du premier programme spécial d'assistance au Myanmar, telle qu'elle est présentée dans le tableau 1, et approuver la prolongation de deux ans du premier programme de pays pour le Timor-Leste, telle qu'elle est présentée dans le tableau 2.



Tableau 1
Prolongations de programmes approuvées par la Directrice exécutive

Pays	Période originelle du programme	Période de la prolongation proposée	Raison d'être et explications		
			Harmonisation au niveau de l'ONU	Changement de politique intervenu dans le pays	Mise en œuvre et/ou autre
Myanmar	2002-2005	2006	Le PNUD propose également un programme d'un an pour le Myanmar.	Le Myanmar a lancé un processus d'élaboration d'une nouvelle constitution en convoquant une convention nationale, ce qui engage totalement son gouvernement.	Le programme spécial d'assistance actuel offre un cadre approprié pour tous les projets en cours appuyés par le FNUAP.

Tableau 2
Prolongations des programmes de pays du FNUAP pour lesquelles l'approbation du Conseil d'administration est sollicitée

Pays	Période originelle du programme de pays	Période de la prolongation déjà accordée	Période de la prolongation proposée	Prolongation			Raison d'être et explications	
				Renouvellement pour un an	Renouvellement pour deux ans	Harmonisation au niveau de l'ONU	Changement de politique intervenu dans le pays	Mise en œuvre et/ou autre
Timor-Leste	2003-2005	Néant	2006-2007		X	À des fins d'harmonisation, le PNUD et l'UNICEF se proposent également de prolonger pour deux ans leurs programmes en cours au Timor-Leste.	Le plan national de développement actuel (2002-2007) a été adopté au moment de l'indépendance, en mai 2002. Le Gouvernement a demandé aux responsables des fonds et des programmes des Nations Unies d'harmoniser les cycles de leurs programmes avec celui du plan de développement.	Compte tenu du fait que le Timor-Leste a récemment accédé à l'indépendance, ce n'est qu'aujourd'hui qu'il est possible de produire des données pour le prochain programme de pays et d'obtenir des indicateurs pour le programme en cours, notamment grâce au recensement réalisé avec l'appui du FNUAP.